APRÈS ART. 3 N° AS440

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

AMENDEMENT

N º AS440

présenté par Mme Corneloup, Mme Valentin, M. Neuder, M. Dubois, Mme Anthoine, M. Descoeur, M. Seitlinger et M. Ray

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.